

CLE du SAGE Vilaine

Compte-rendu de la séance du 16 février 2024

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Pacé le 16 février 2024, sur la journée, sous la présidence de M. Michel DEMOLDER, président.

Assistaient à la séance :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine), M. Christian LEMEE (Syndicat Chère Don Isac), M. Jean RONSIN (Montfort Communauté), M. Gwenaël CHOUPAUX (Uzel), Mme Annie ROBERT (Loudéac Communauté Bretagne Centre), M. Ludovic BROSSARD (Rennes), M. Pascal HERVÉ (Rennes métropole), M. Daniel HOUILTE (Vignoc), M. David VEILLAUX (Liffré Cormier Communauté), M. Jacques LARRAY (Vallons de Haute Bretagne Communauté), M. Patrick HERVIOU (La Chapelle du Lou du Lac), M. Dominique DENIEUL (Pays de Châteaugiron Communauté), M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté), M. Vincent MINIER (Bretagne Porte de Loire Communauté), M. Joël TRIBALLIER (Questembert Communauté), Mme Annabelle GARAND (Cap Atlantique), M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne), Mme Marie-Edith MACÉ (Collectivité Eau du Bassin Rennais)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine), M. Martial BOUVIER (Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire), M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan), M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), Mme Emmanuelle DERA EVE (Agrobio 35), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique), Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne), M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Pascal BAGDIAN (Sous-Préfet de Redon), M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), M. Maxime BOIZON (DREAL Pays de la Loire), M. Pierre LECONTE (DDTM 35), M. Yann TRACZ (le matin) et M. Philippe VACHET (l'après-midi) (OFB Bretagne)

Étaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan), M. Bernard LEBEAU (Conseil Département de Loire-Atlantique), M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), M. Claude TARLEVÉ (Conseil Départemental de la Mayenne), Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), Mme Aurélie MEZIERE (Plessé), Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté), M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel), M. André CROCC (Conseil Régional de Bretagne), M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire), M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine), M. Jérémy GRANDIERE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine), M. Ludovic LEMEE (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), M. Jean-Pierre RIVERY (Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne),

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Mme Martine PINARD (MISEN 35), M. Alexandre ROUX (DDT 53), Mme Frédérique ROGER-BUYS (MISEN 56),

Pouvoirs :

- M. Claude TARLEVÉ (Conseil Départemental de la Mayenne) à M. Vincent MINIER (Bretagne Porte de Loire Communauté) ;
- Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté) à M. Dominique DENIEUL (Pays de Châteaugiron Communauté) ;
- M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan) à M. Christian LEMEE (Syndicat Chère Don Isac) ;
- M. Bernard LEBEAU (Conseil Département de Loire-Atlantique) à M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine) ;
- M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine) à M. Pascal HERVÉ (Rennes Métropole) ;
- Mme Aurélie MEZIERE (Plessé) à M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine) ;
- M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel) à M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté) ;
- M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau) à M. Patrick HERVIOU (La Chapelle du Lou du Lac) ;
- M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine) à M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan) ;
- M. Ludovic LEMEE (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) à M. Martial BOUVIER (Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire) ;
- M. Jean-Pierre RIVERY (Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne) à M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud) ;
- M. Jérémy GRANDIERE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine) à M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan) ;
- M. Alexandre ROUX (DDT53) à M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) ;
- Mme Frédérique ROGER-BUYS (MISEN 56) à Pierre LECONTE (DDTM 35).

	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège élus	39	20	8	28
Collège usagers	22	14	4	18
Collège État	11	5	2	7
Total	72	39	14	53

Assistaient également à la séance : M. Christophe DANQUERQUE (EPTB Eaux & Vilaine), M. Gabriel BEDUNEAU (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Florence CASANOVA (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Laëtitia CITEAU (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Isabelle JEGOUSSE-GARCIA (EPTB Eaux & Vilaine), M. Paul RAPION (DDTM 35), M. Victor BRUN (Sous-Préfecture de Redon), Mme Valérie DE BAYNAST (Chambre d'agriculture de Bretagne), M. Charles DAVID (Chambre d'agriculture de Bretagne), Mme Lucie DANNEYROLLE (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire), M. Vincent MOUREN (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), M. Robin HOLDER (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), Mme Gwénaëlle ARTUR (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine), Mme Michelle DARABI (Syndicat Chère Don Isac), Mme Mélina AINAOUI (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), M. Arnaud LE GAL (Eau du Morbihan), M. Régis THOMAZO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Laurent GRENEUX (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), Mme Maud DANET (Cap Atlantique), Mme Adèle SALLES (SCE), M. Yann LE BIHEN (SCE), Mme Marion MESTRE (SCE), M. Gautier HASLÉ (Palabreo).

La présentation projetée lors de la séance est adressée en pièce jointe avec les résultats des votes de sondage.

M. DEMOLDER remercie les membres présents à la séance et la commune de Pacé pour son accueil.

Point 1 : Validation du compte-rendu de la CLE du 29 septembre 2024

CR transmis aux membres de la CLE.

→ Validation à l'unanimité.

Point 2 : Validation du rapport d'activités 2023

→ Ce point est reporté à la prochaine CLE du mois d'avril 2024.

Point 3 : Révision du SAGE Vilaine

- Participation du public : retours sur la démarche globale et focus sur le grand débat du 25 novembre 2023

Présentation faite par le Cabinet Palabreo (diapos 7 à 36).

- Présentation des scénarios alternatifs par enjeu et validation des choix retenus par la CLE pour le futur SAGE.

Présentation des objectifs et de la méthode de construction des scénarios, et de leur évaluation économique (diapos 40 à 43).

Débat : Remarques / Questions / Réponses

Collège des élus : souligne l'importance de l'appropriation collective des enjeux car la rédaction d'un SAGE crée du droit. Il faudra aussi veiller à ce qu'il n'y ait pas d'injonctions contradictoires comme dans le SAGE actuel.

Scénarios alternatifs – Enjeux sur les milieux aquatiques

Présentation des tendances et des enjeux par scénario (diapos 45-48)

Débat : Remarques / Questions / Réponses

Collège élus :

Le SAGE ne devrait-il pas s'appuyer sur des zonages stratégiques pour les actions milieux aquatiques (exemple d'actions coûteuses sur la Seiche alors que 2 étangs continuent à dégrader la qualité de l'eau et des milieux) ?

S'il est important d'avoir une évaluation économique des scénarios, il ne faut pas oublier le coût de l'inaction et du manque d'ambition, notamment sur les PFAS.

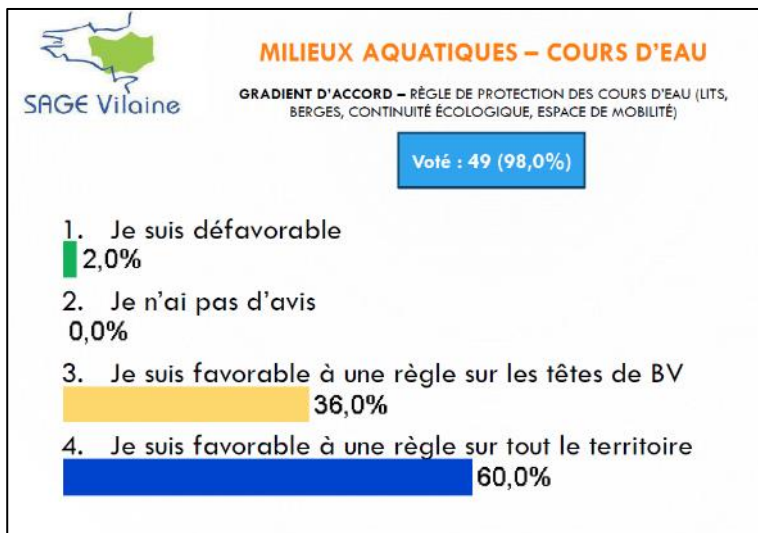
Collège des usagers :

La chambre d'agriculture précise que les travaux de restauration ne doivent pas aller à l'encontre des pratiques d'élevage et que concernant les mesures foncières, elles doivent être portées par la SAFER.

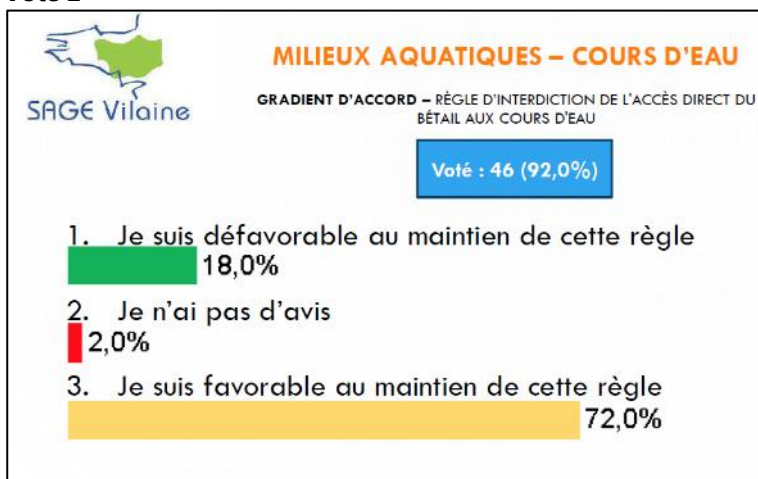
La protection dès le 1^{er} m² des ZH s'impose déjà à la profession agricole, généraliser la règle va vers de l'égalité de traitement, et rend la règle plus compréhensible. Il faut prévoir des dérogations à cette règle. Rennes Métropole a inscrit cette règle avec les exceptions déterminées par le SAGE.

La FRAB demande aux élus de ne pas craindre d'aller vers des mesures ambitieuses, notamment vis-à-vis des pesticides. Le collège Etat rappelle que dans la séquence Eviter Réduire Compenser, l'évitement doit être privilégié car 80% des cas de compensation n'atteignent pas les objectifs.

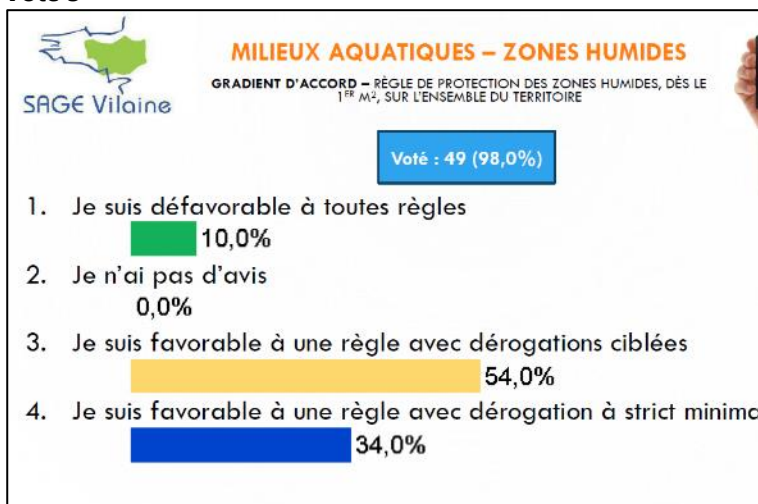
Vote 1



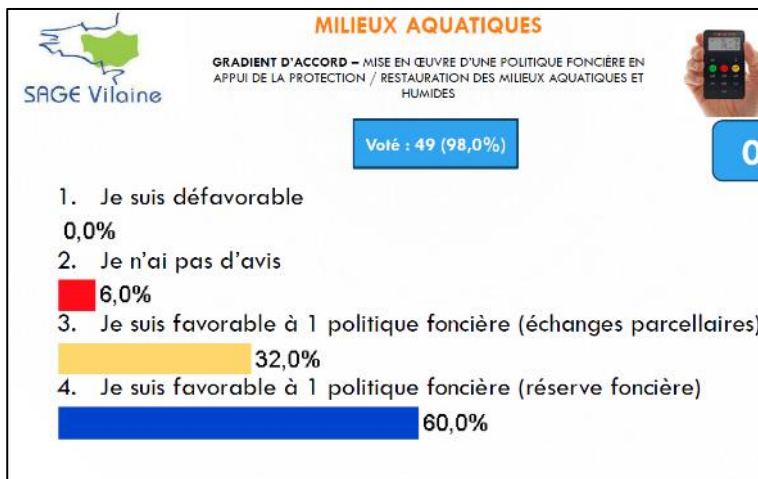
Vote 2



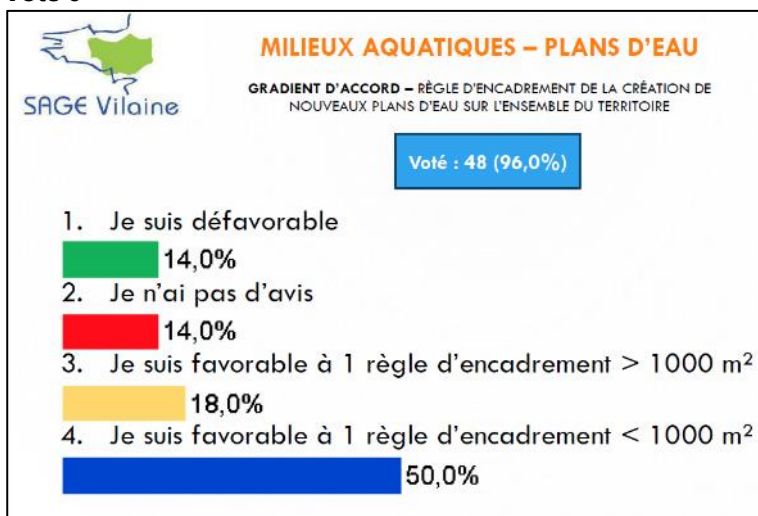
Vote 3



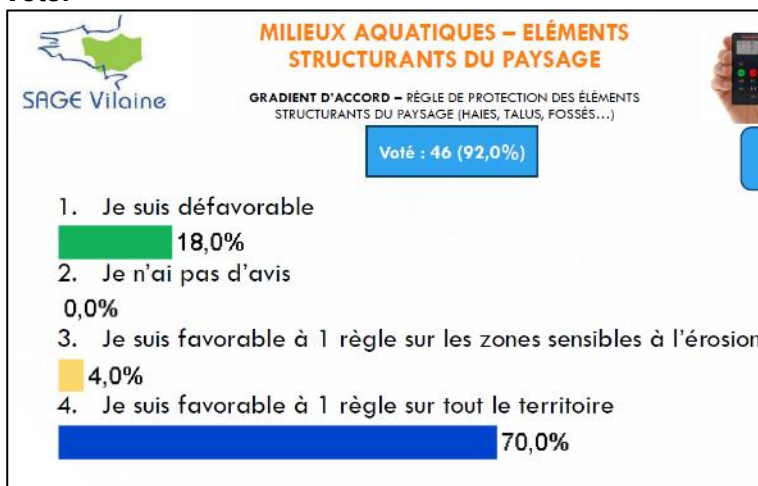
Vote 5



Vote 6



Vote7



Débat : Remarques / Questions / Réponses

Collège élus :

Pour que des règles de protection s'appliquent il faut déjà pouvoir définir et localiser. S'il existe une cartographie des haies, cela reste plus compliqué pour les talus et les fossés.

Ces dispositions permettent certes de réduire les transferts de phosphore, ; mais ont une vertu plus générale d'amélioration du fonctionnement du cycle de l'eau sur les bassins.

Le cas de l'Isac est soulevé avec une problématique importante des espèces envahissantes. Il n'y plus de financement de l'Agence dans les contrats, et l'objectif aujourd'hui se limite à contenir leur extension.

Scénarios alternatifs – Enjeux sur la quantité

Présentation des tendances et des enjeux par scénario (diapos 66-68)

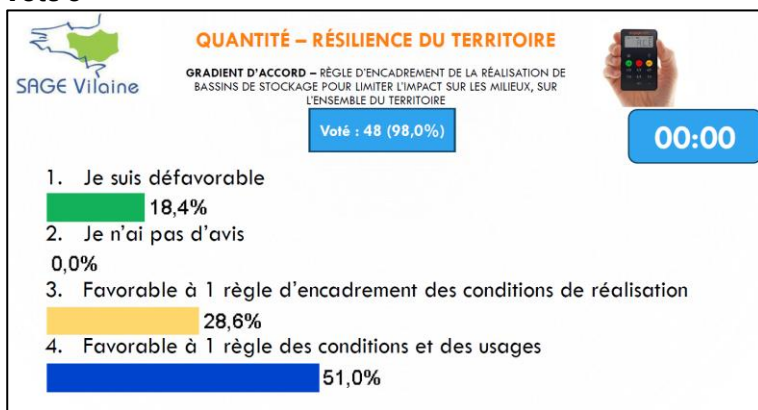
Débat : Remarques / Questions / Réponses

Il est souligné toute l'importance du résultat des études HMUC pour travailler sur la gestion quantitative.

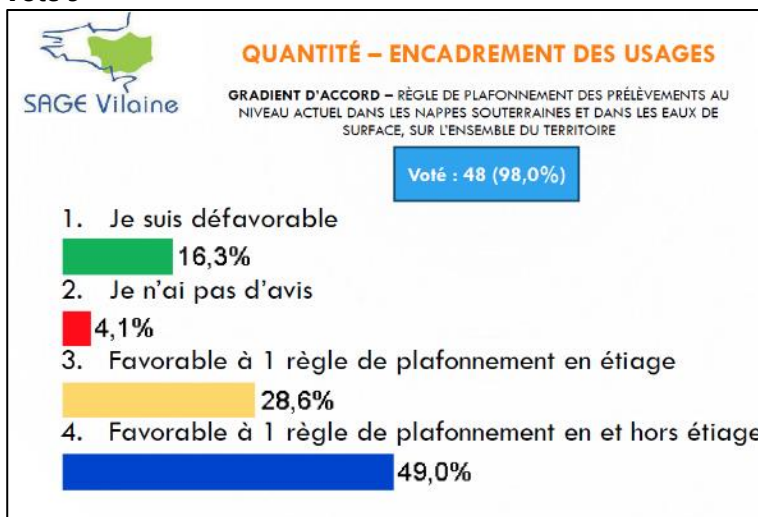
La question se pose de réduire de 10% la consommation, dans un contexte d'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités.

Les objectifs de sobriété doivent s'accompagner d'une taxation incitative, et aussi d'une communication et d'une sensibilisation des habitants et de programme tel que ECODO. 75% de l'eau potable est consommé par les particuliers.

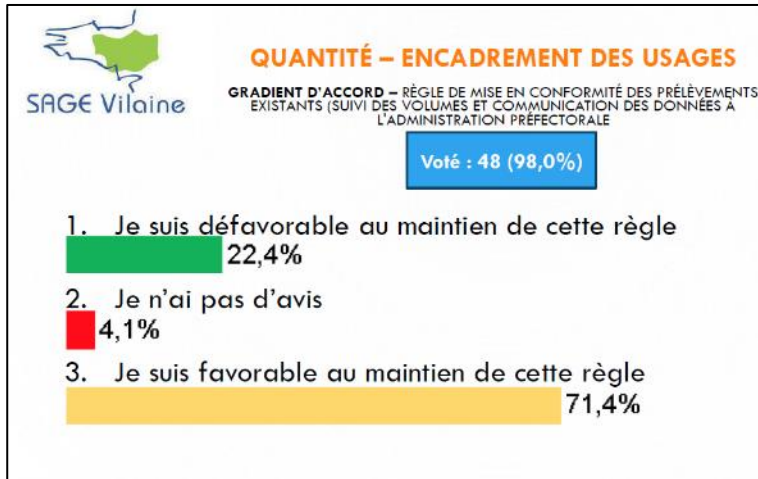
Vote 8



Vote 9



Vote 10



Scénarios alternatifs – Enjeux sur la qualité

Présentation des tendances et des scénarios alternatifs (diapos 77-80).

Débat : Remarques / Questions / Réponses

Les représentants des chambres d'agriculture posent la question du 25 mg/l pour l'azote. Il ne s'agit en effet pas d'un seuil réglementaire, mais d'une alternative intermédiaire entre 50 et 18 mg/l.

Il est rappelé que si le littoral du BV de la Vilaine n'est pas impacté par des phénomènes de type algues vertes, il existe des blooms de phytoplanctons qui affectent le milieu sur des secteurs importants.

En application des directives Nitrates et eaux Résiduaire Urbaines, il faut que les efforts soient faits autant pour les exploitations agricoles que par les collectivités. Il faut aussi prendre en compte le changement climatique et corrélérer les rejets de stations d'épuration aux objectifs de maintien de débit des cours d'eau à l'étiage.

L'objectif 25 mg Nitrate pourrait mettre une pression supplémentaire sur l'élevage, déjà en difficulté.

Les collectivités prendront leur part dans la réduction de la pollution, quitte à augmenter le prix de l'eau. Il ne faut pas stigmatiser un usage en particulier. Des sanctions financières sont appliquées quand des dysfonctionnements sont constatés.

Assainissement des zones d'activités vis-à-vis des eaux pluviales. Il manque d'éléments sur l'efficacité des dispositifs tampons.

Evolutions de la consommation alimentaire des habitants du BV Vilaine à regarder. De plus en plus de productions importées d'ailleurs, produits dans des conditions incertaines. Il faut prendre en compte ce qui se passe ailleurs par rapport à l'agriculture qu'on souhaite localement, pour maintenir par exemple l'élevage. Il faut que le SAGE donne une trajectoire dans un premier temps.

Question sur la portée du SAGE : favoriser les circuits locaux plutôt que d'importer des produits ? pas de portée prescriptive mais une ambition.

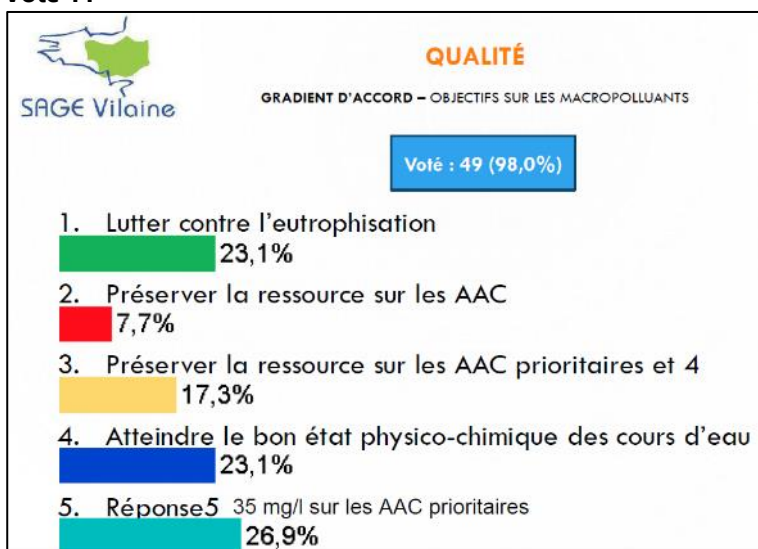
Il faut concilier activité agricole et préservation de la qualité des eaux, par exemple en veillant au développement des productions hors sols. Il faut aussi veiller à ce que les agriculteurs puissent maintenir leurs revenus tout en produisant de manière durable. Le SAGE ne peut pas répondre seul à cet enjeu. Mais la CLE et le SAGE peuvent fixer un cap/une ambition sur les taux de fuite, sur les phytos, etc. Il faut travailler avec les collectivités sur les modes de consommation.

L'élevage hors sol ne vise pas à dégrader les milieux. Invitation à venir voir la manière dont fonctionne ce type d'exploitation. Les pratiques ont évolué depuis les années 1990. Le réglementaire existant doit être appliqué, ce n'est pas toujours le cas.

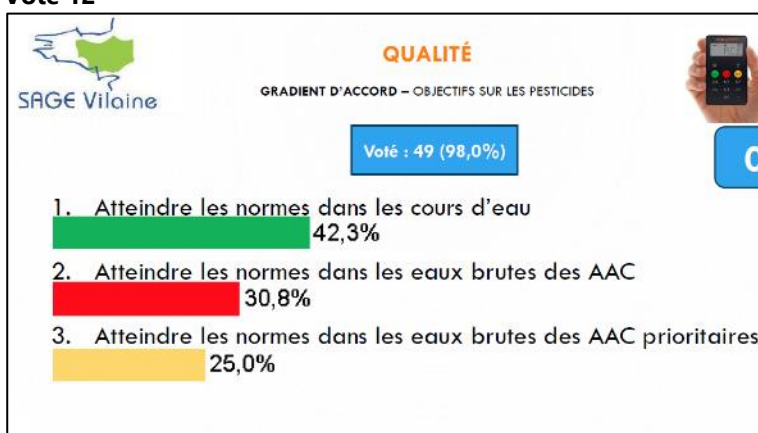
Le Président rappelle qu'il est possible d'amender avec de nouvelles propositions.

Une proposition 5 est demandée à 35 mg/l sur les AAC prioritaires.

Vote 11



Vote 12



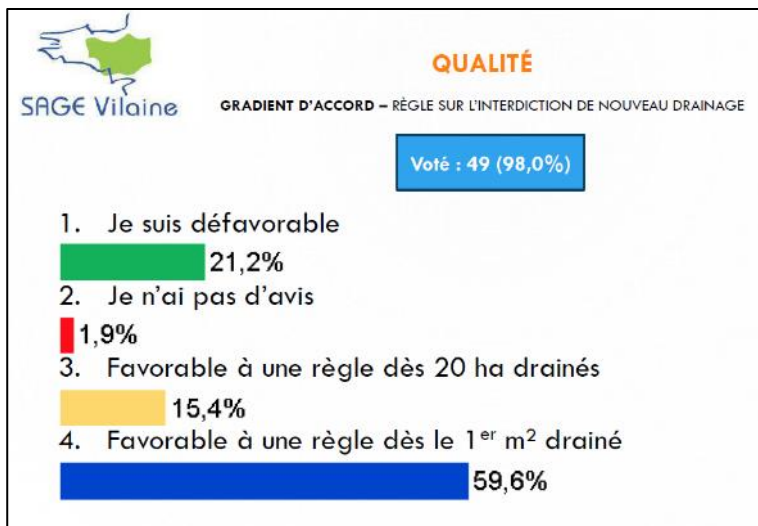
Débat : Remarques / Questions / Réponses

La règle d'interdiction des nouveaux drainages s'applique déjà en Bretagne, cela permettra de l'étendre à la partie ligérienne de la Vilaine.

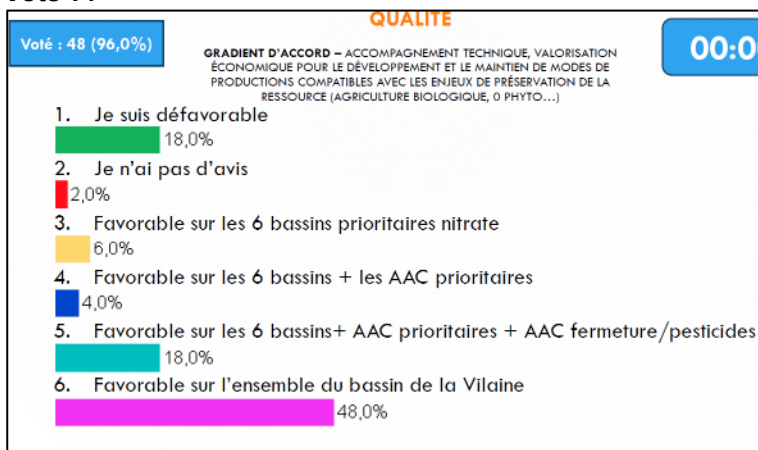
La question se pose dans la diapositive de la signification de « débouchés locaux » dans la phrase "Développement agricole doit pouvoir s'appuyer sur débouchés locaux". Le Président valide le fait de le retirer.

La question de la souveraineté alimentaire pose les questions de la répartition des filières sur le territoire, avec l'exemple de Rennes Métropole qui a des difficultés d'approvisionnement pour les légumineuses et légumes.

Vote 13



Vote 14



Débat : Remarques / Questions / Réponses

La chambre d'agriculture ne se reconnaît pas dans le 0 phyto car la marche est trop haute. Les premières mesures à privilégier sont la restauration des infrastructures agroécologiques. La Chambre propose au vote une nouvelle option : sur AAC prioritaires, zéro herbicides maïs sur les zones à risque fort.

Au-delà ce sera une ligne rouge pour la chambre d'agriculture sur le projet de SAGE révisé.

Une discussion naît sur l'agriculture biologique et une conjoncture économique difficile avec en plus des paiements MAEC très en retard.

On souligne que le maintien de l'herbe permet le maintien de l'élevage et des débouchés existants.

Le seul frein est politique. Il est lié à la structure des marchés et des filières. Il faut pouvoir à nouveau assurer la viabilité de filières rentables et durables.

Le bio n'est pas en déclin, il est dans une conjoncture défavorable temporaire, qui nécessite de l'accompagner.

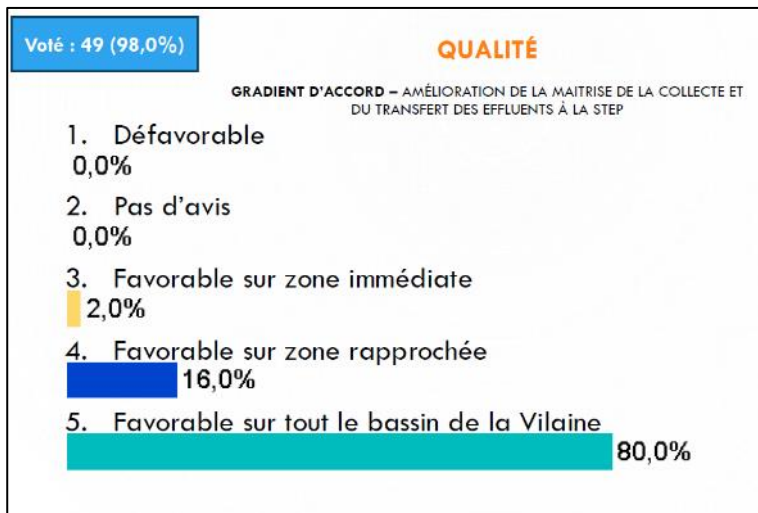
Problème de financement. Quid de l'engagement de l'Etat à fournir des MAEC aux agriculteurs qui sont engagés dans des systèmes vertueux.

L'Etat répond que des décisions sont en cours au sein des agences de l'eau. Les retards MAEC sont liés à la priorité donnée au versement des aides du 1^{er} pilier PAC. Cela vient d'être bouclé. Nouvelle PAC dit nouvelle programmation et donc délais administratifs. Les MAEC victimes aussi de leur succès. Les enveloppes ont dépassé les prévisions.

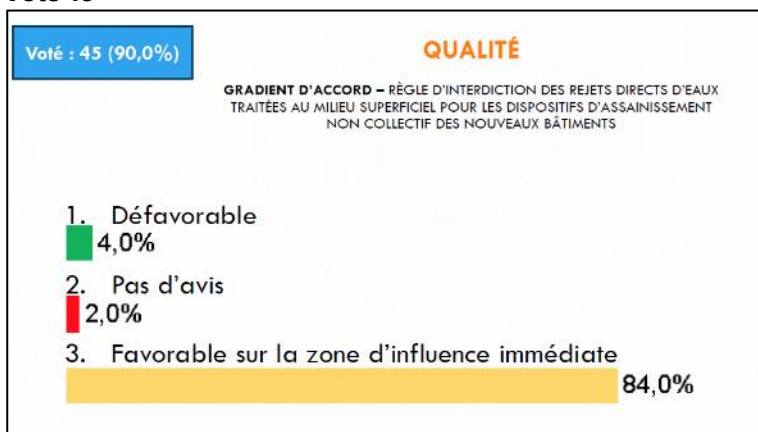
Débat : Remarques / Questions / Réponses

Il est remarqué que les norovirus deviennent de plus en plus résistants et que cela demande un périmètre beaucoup plus étendu : l'ensemble du bassin est évoqué comme le territoire pertinent.
Concernant l'interdiction de retournement des prairies permanentes, il faut introduire des dérogations sur les rotations longues pour permettre de régénérer des prairies (passage de rota au lieu de labour).

Vote 18



Vote 19



Débat : Remarques / Questions / Réponses

Microstations rejettent parfois dans réseau pluvial= > utile de mettre en place des dispositifs d'infiltration pour éviter impact sur milieux.

Acceptabilité de contrôles tous les 6 ans => pb de moyens supplémentaires.

Équipement récupérations eaux noires non utilisées => manque de sensibilisation des usagers.

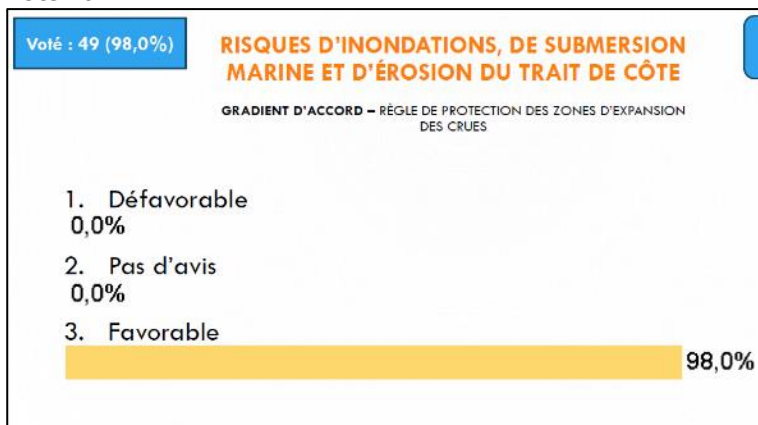
Enjeu fort des impacts des activités de loisirs en mer => il faudrait pouvoir être plus prescriptif sur la gestion des eaux usées des bateaux.

Carénage dans des ports équipés : cela pose des difficultés pour les plates professionnelles en aluminium non peint qui doivent se rendre quand même dans des ports équipés qui sont lointains. Il faudra prévoir une dérogation.

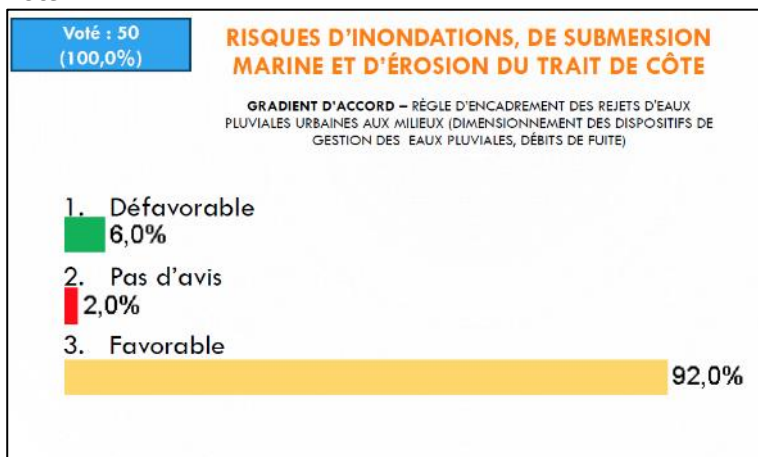
Scénarios alternatifs – Enjeux sur les risques

Présentation des tendances et des enjeux par scénario (diapos 109-111)

Vote 20



Vote 21



Débat : Remarques / Questions / Réponses

Les zones d'expansion de crues dans PLUI sont classées en NP – les PPRI peuvent toutefois permettre de construire dans ces zones là - Comment mettre en conformité PLUI et PPRI
Ce qui compte c'est la protection des habitations existantes aussi.
Il est souligné que certains PPRI sont actuellement en révision, et de veiller à ne pas reproduire des PPRI avec une quinzaine de pages de dérogations, car cela rend inefficace la protection.

Sur la gestion des eaux pluviales :

On pose le problème sur les débits de fuite. Il y a des règles fixées mais peu adaptées quand on voit le fonctionnement peu efficace des bassins tampons.

Attention sur les méthodes d'infiltration car il faut faire attention à la capacité d'infiltration des sols et au problème des sols argileux (phénomène de retrait/gonflement).

Rennes Métropole a fait une cartographie des capacités d'infiltration des sols et impose dans son PLUI l'obligation d'infiltration à la parcelle.

Cette mesure suscite l'intérêt, et il est demandé que les autres PLUI imposent les mêmes règles d'infiltration que RM.

Il est remarqué en agriculture la meilleure capacité de rétention en eau des sols non labourés mais en contrepartie cela nécessite l'utilisation de phyto pour gérer les adventices.

Enfin, on souligne le manque de surveillance des digues, des étangs, et les crues peuvent être aggravées par une rupture de digues.

Il est répondu la difficulté pour la CLE du SAGE Vilaine d'intervenir sur cette problématique car il s'agit de digues privées.

En conclusion, il est souligné la participation des services d'Eaux & Vilaine pour accompagner les EPCI dans la révision des documents d'urbanisme.

On remarque aussi tout l'intérêt d'intégrer les citoyens au débat, en souhaitant que cela puisse continuer au-delà de la phase de révision du SAGE.

On se félicite de voir qu'en Bretagne une CLE comme celle du SAGE Vilaine permet l'expression et le dialogue de tous.

Enfin, il est demandé de bien prendre en compte la problématique du phosphore piégé dans les sédiments de la Baie de Vilaine de manière à quantifier ou modifier en conséquence les règles de dragage.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DEMOLDER remercie les participants et lève la séance à 16h30.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER

